Association Bourg de Coupvray Cadre de Vie et Environnement AB2CVE

Coupvray, 23 Décembre 2023

Avis d'Enquête Publique Quartier du PORT de PLAISANCE de COUPVRAY

Madame, Monsieur,

Nous vous alertions, il y a dix jours sur l'imminence de l'enquête, dans ces termes :

Après une concertation démarrée au début du confinement qui nous a privé d'un débat face à face, c'est en toute discrétion et pendant la période des festivités de fin d'année qu'est organisée, à la demande de VEA, une nouvelle Enquête Publique sur le projet du port de plaisance et de ses 300 logements.

Son affichage récent (23/11) et la non mise à disposition des documents nous laisseront que les 32 jours règlementaires pour prendre connaissance des dernières dispositions, par exemple la réponse de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération aux remarques inquiétantes émises dans le rapport de la MRAE Mission Régionale Environnement.

Le site préfecture sera disponible à partir du <u>15 décembre 2023</u> et il sera bien difficile de questionner les Commissaires Enquêteurs en Mairie de Coupvray sur un dossier fort de 600 pages (tel que celui présenté à la MRAE) EP sur un délai prévu <u>du 15 décembre 9h au 15 janvier 17h.</u>

Nous demandons une explication et un débat transparent **en présence de nos élus,** décideurs du projet ainsi qu'une réponse claire aux soucis exprimés. **(Détails sur nos blogs www.canal-coupvray.eu)**

Par nos interventions et contributions successives, nous avons convaincu la Commissaire Enquêtrice, de proposer au Préfet l'organisation d'une présentation par la mairie en réunion publique. Celle-ci est planifiée à la **Ferme du Château, le 16 janvier 2024**, avec une **prolongation de l'EP** d'une semaine. Nous attendons la confirmation officielle, et l'heure précise.(voir blog)

Nous nous interrogeons aussi sur le fait que l'Etat revienne sur l'engagement qu'il avait pris, lors de la création de la zone touristique Disney, d'épargner les populations riveraines des nuisances générées par les circulations de loisir en les limitant au plateau autour des parcs. Engagement que l'Etat avait garanti aux populations et inscrit dans le Projet d'Intérêt Général lié à la Convention Disney de 1987.

Nous sommes aussi étonnés qu'il soit aussi dérogé au veto de l'installation d'hôtels contraires à la Convention 87, simplement convertis en Péniche-hôtel à quai dans le futur port touristique de Coupvray.

Nous protestons contre l'acceptation par le Préfet de soumettre à une appréciation citoyenne à travers l'Enquête Publique obligée selon la « convention de Florence », un dossier aussi volumineux et incompréhensible. Avec seulement 30 jours de délai, alors qu'il a doublé le temps d'analyse de la MRAE. Un dossier dont le chargement sur le site Publilégal nécessite 2605,02 Mo au total, plus de 2000 pages, généralement A3! En particulier, il faut charger un fichier de 495 Mo pour pouvoir lire la seule réponse au rapport de l'Autorité environnementale.

Notre objectif est de défendre notre cadre de vie et notre environnement, nous n'avons aucun but politique.

Nous vous proposons explications et échanges à partir de @ab2cve.bsky.social

AB2CVE - 45, rue de Lesches 77700 COUPVRAY - adresse mail : ab2cve@ gmail.com

Pour adhérer à l'association 1901, pour des renseignements, contactez-nous!